

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	29	30
Date de la convocation		
21/04/2026		
Date d'affichage		
21/04/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 29 avril 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le vingt neuf avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

Etaient présents :

LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), GIANINA Antoine (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), BAKOA Tristan (St Cyr de Favières), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MICOLON Laurianne (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Paticia (St Victor sur Rhins), BRETET Jean-Baptiste (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue)

Excusée :

Secrétaire de séance : COQUARD Romain

Délibération : 2026-060-CC

OBJET : Election des représentants au GIE Base nautique de la Loire

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération : 2026-060-CC

OBJET : Election des représentants au GIE Base nautique de la Loire

Monsieur le Président informe le Conseil qu'un Groupement d'Intérêt Economique vient d'être créé pour se doter d'un outil mutualisé de gestion et d'animation de la Base nautique de la Loire, permettant de faciliter ou développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité, de mettre en commun les moyens administratifs et techniques nécessaires, et ainsi in fine de développer l'attractivité, le rayonnement et l'utilisation de la Base nautique de la Loire.

Le GIE associe 8 membres fondateurs : la CoPLER, la Communauté des Vals d'Aix et Isable (CCVAI), Roannais tourisme, l'Association Sport Activité Jeunesse (ASAJ), le club Aviron Roanne le Coteau (ARC), les Rameurs des Gorges de la Loire (RGL) et les campings de Mars et d'Arpheuilles.

La CoPLER dispose d'1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au sein de l'Assemblée Générale, conformément au contrat constitutif du GIE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1993, portant création des statuts de la CoPLER, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat constitutif du GIE validé par l'Assemblée Générale constitutive du GIE et signé en date du 10 février 2026 ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DESIGNE

- M. LAIADI Ben Abdellah en qualité de représentant titulaire de la CoPLER à l'Assemblée générale du GIE Base nautique de la Loire,
- M. PERRIN Gérald, en qualité de représentant suppléant de la CoPLER à l'Assemblée générale du GIE Base nautique de la Loire,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay, le 29/04/2026

Le secrétaire de séance,



Romain COQUARD

Le Président,



Hubert ROFFAT